

**CIRCULAIRE N° 37 / 2020 – 31 août 2020**

**Objet : RENOUELEMENT QUADRIENNAL 2021-2025**  
**Renouvellement quadriennal 2021-2025 NOTE n°1**

**DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux**

Chères et chères collègues, bonjour

Lors de l'audience avec la DGESCO le 23 juillet 2020 nous avons demandé le report du renouvellement par courrier joint, le DGESCO nous a répondu défavorablement (Courrier **joint** parvenu à la Fédération ce jour).

De fait le renouvellement est maintenu pour prendre effet en septembre 2021 comme il est indiqué dans la circulaire du 24 juillet du BO du 27 août 2020 (texte **joint**).

Sur le site du Ministère :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENE2019655C.htm>

**NOR : MENE2019655C**

**Circulaire du 24-7-2020 MENJS - DGESCO C2-3**

Texte adressé aux recteurs et rectrices des régions académiques ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie - directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

Le mandat des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) en fonction depuis la rentrée scolaire 2017 arrive à expiration à la rentrée scolaire 2021.

L'article D. 241-26 du Code de l'éducation rappelle que « les délégués départementaux de l'éducation nationale sont désignés pour une durée de quatre ans par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation de la rectrice ou du recteur d'académie, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale ».

Par conséquent, il convient de préparer et d'organiser dans les meilleures conditions les opérations de désignation des nouveaux délégués ainsi que le renouvellement de l'ensemble des délégués départementaux de l'éducation nationale. Leur prise de fonctions dans les écoles élémentaires et maternelles sera effective dès la rentrée scolaire de septembre 2021 pour un mandat de quatre ans dont l'échéance est fixée à la rentrée de septembre 2025.

Les dispositions de la circulaire n° 2016-102 du 5 juillet 2016 sont abrogées.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Édouard Geffray.

**RENOUELEMENT 2021-2025**

**Note N°1** du 31 août 2020

Cette circulaire référencée à la suite des précédentes est aussi la note n°1 pour enregistrer les diverses informations afférentes au Renouvellement quadriennal 2021-2025. D'autres notes suivront et porteront seront référencées « **Renouvellement quadriennal 2021-2025 NOTE N° 2**... »

Belle et bonne rentrée 2020 !

Amitiés laïques et fédérales  
Eddy Khaldi